

Exemple distribution
A. S. Comm. ex.

5286

5286

Comité Permanent Inter-Etats de Lutte
contre la Sécheresse dans le Sahel



Permanent Inter-State Committee for
Drought Control in the Sahel

CILSS

**Communiqué Final de
la 29ème Session
du Conseil des
Ministres**

COMMUNIQUÉ FINAL DE LA 29EME SESSION DU CONSEIL DES MINISTRES

La 29ème Session Ordinaire du Conseil des Ministres du CILSS s'est tenue les 18 et 19 Avril 1994 à Praia, République du Cap Vert, sous la présidence de Son Excellence Madame Helena Semedo, Ministre des Pêches, de l'Agriculture et de l'Animation Rurale Ministre Coordonnateur du CILSS.

Ont pris part aux travaux de cette Session, les délégations ministérielles conduites par :

- Son Excellence Monsieur Robert SAGNA, Ministre d'Etat, Ministre de l'Agriculture de la République du Sénégal ;
- Son excellence, Monsieur Jean-Paul SAWADOGO, Ministre de l'Agriculture et des Ressources Animales du Burkina Faso,
- Son Excellence Monsieur Oumar JALLOW, Ministre de l'Agriculture de la République de la Gambie;
- Son Excellence, Monsieur Mário CABRAL, Ministre du Développement Rural et de l'Agriculture de la République de Guinée-Bissau;
- Son Excellence, Maître SGHAIR Ould M'Bareck, Ministre du Développement Rural et de l'Environnement de la République Islamique de Mauritanie;
- Son Excellence, Monsieur JOULDE SAJO, Ministre de l'Agriculture et de l'Élevage de la République du Niger;
- Son Excellence Monsieur Mahamat SALEH Ahmat, Ministre de l'Agriculture et de l'Environnement de la République du Tchad;
- Son Excellence Monsieur José Antonio Pinto MONTEIRO, Secrétaire d'Etat à l'Agriculture de la République du Cap-Vert;
- Monsieur Moussa Dossolo TRAORE, Directeur de Cabinet du Ministre du Développement Rural et de l'Environnement de la République du Mali.

La Séance d'ouverture s'est déroulée en présence des membres du Gouvernement du Cap Vert, des Représentants du Corps Diplomatique et des Agences de Coopération bilatérale et multilatérale.

Dans son allocution d'ouverture, Madame Maria Helena Semedo, Ministre Coordonnateur du CILSS et Ministre des Pêches, de l'Agriculture et de l'Animation Rurale de la République du Cap Vert, a tout d'abord exprimé sa gratitude à ses collègues pour leur présence aux assises, malgré leurs lourdes obligations, témoignant de leur attachement à l'Organisation. Puis elle a rappelé les efforts déployés, les obstacles rencontrés et les résultats obtenus dans la mise en oeuvre du Plan de Relance et de Redressement Durable du CILSS.

Elle a ensuite mis l'accent sur les problèmes de développement du Sahel et les nouvelles exigences pour la sécurité alimentaire durable et la gestion rationnelle des ressources naturelles.

Rappelant enfin les questions soumises à l'ordre du jour, elle a appelé ses collègues à prendre les décisions qui s'imposent pour rendre le CILSS plus solide et mieux adapté aux exigences de développement durable et d'intégration régionale.

Auparavant, Monsieur Manuel Casimiro de Jesus Chantre, Ministre des Affaires Étrangères de la République du Cap Vert dans son discours de bienvenue a rappelé l'importance de la 29^è Session du Conseil des Ministres dont les résultats permettront au CILSS nouveau de vaincre l'énorme défi de la sécheresse et de la désertification et de redonner confiance aux populations sahéliennes.

Parlant du phénomène de la désertification qui exige des solutions globales, Monsieur Manuel a souligné la nécessité des actions concertées. Pour ce faire, a-t-il poursuivi, des moyens et des ressources devront être mobilisés.

Terminant son propos, Monsieur Manuel a exprimé sa reconnaissance aux partenaires de la Communauté Internationale pour l'appui constant qu'ils ont toujours apporté au Sahel. Il les a remerciés d'avoir rehaussé par leur présence les travaux des présentes assises.

Après ces allocutions, le Conseil a entendu les messages des personnalités suivantes :

- le Secrétaire Général du Comité Intergouvernemental de Négociation de la Convention Internationale de Lutte contre la Désertification ;
- le Vice-Président de la Banque Islamique du Développement;



- le Directeur du Secrétariat du Club du Sahel;
- le Chef de la Cellule CINERGIE

- le Secrétaire Général Adjoint de l'Organisation Météorologique Mondiale

- le Représentant du Secrétaire Exécutif de la Communauté Économique pour l'Afrique ;

- le Directeur Exécutif de l'Observatoire du Sahara et du Sahel.

Reprenant ses travaux en plénière, le Conseil a adopté son Ordre du Jour articulé autour de quatre (4) points:

- l'examen du Rapport d'Activités 1993 du Secrétaire Exécutif;
- l'examen du Rapport du Contrôleur Interne;
- l'examen du Compte Rendu de la 9ème Session du Comité Technique des Experts;
- les questions diverses .

En suivant cet ordre du jour, le Conseil a entendu les exposés relatifs aux différents points suivants :

1/ - Rapport du Secrétaire Exécutif, axé sur :

- . le Plan de Redressement et de Relance Durable du CILSS (PRRD)
- . la situation Administrative et Financière du CILSS;
- . l'état d'Exécution des Projets et Programmes Régionaux;
- . les missions et Rapports avec les Partenaires;
- . les perspectives.

2/ - Rapport du Contrôleur Interne portant sur :

- . la continuation de la fonction du Contrôleur financier;
- . les actions menées dans le cadre du PRRD;
- . les perspectives.

3/ - Rapport du Comité Technique des Experts portant sur :

- . Le Plan de redressement et de relance Durable du CILSS (PRRD);
- . Le Rapport d'Activités 1993 du CILSS;
- . Le Rapport d'exécution du budget au 31 Décembre 1993;
- . Le Programme de travail 1994 du CILSS;

- . Le Projet de budget 1994;
- . Les Autres dossiers.

Le Conseil a noté avec satisfaction l'état d'avancement des dossiers spécifiques relatifs aux Programmes OCI/SAHEL/BID et CILSS/CNUED. Il recommande une participation effective des Pays membres et une représentation au plus haut niveau du CILSS à la prochaine réunion de négociation sur la Convention Internationale sur la lutte contre la Désertification qui aura lieu à Paris. Il appuie l'idée de convoquer rapidement une réunion du Comité de solidarité Islamique et la poursuite des actions de sensibilisation auprès des États membres.

Poursuivant ses travaux à huis clos, le Conseil a entendu et examiné le Rapport d'activité du Ministre Coordonnateur du CILSS.

Il a noté avec satisfaction que les différentes tâches assignées par le Xème Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement, tenu en Avril 1992 à Ouagadougou, au Burkina Faso, ont été exécutées. Il s'agit de:

- . L'élaboration du Plan de Relance et de Redressement Durable du CILSS (PRRD) ;

- . La Coordination et l'harmonisation des actions des pays sahéliens en ce qui concerne la Conférence de Rio de Janeiro sur l'Environnement et le Développement. Ceci a permis au CILSS de participer de manière active au processus préparatoire de cette Conférence et, par la suite, d'harmoniser les positions des pays membres au cours des négociations de la Convention Internationale sur la Désertification;

- . Le rétablissement de la confiance avec les donateurs du CILSS grâce à différents missions et contacts.

Le Conseil a félicité le Ministre Coordonnateur pour son engagement permanent à la cause sahélienne au cours de son mandat.

S'agissant du Rapport d'Activités du Secrétaire Exécutif, Le Conseil a noté sa qualité et apprécié l'état d'exécution satisfaisant des tâches assignées. Il a adopté ledit rapport et félicité le Secrétaire Exécutif pour le remarquable travail accompli dans la mise en oeuvre du PRRD et les efforts consentis dans la sensibilisation des États membres sur la situation financière difficile du CILSS.

Le Conseil a également approuvé le Rapport du Contrôleur Interne.

Sur les autres points de l'ordre du jour, le Conseil a pris les décisions suivantes :

. Cadre d'Orientation Général et Plan Triennal: le Conseil a recommandé de retenir le document présenté comme un Cadre d'Orientation Général des actions du CILSS et donne mandat au Secrétaire Exécutif pour finaliser le Plan Triennal au courant de l'année 1994.

. Le Conseil a approuvé le schéma de financement du passif et recommande au Secrétaire Exécutif de procéder à des investigations auprès des Organismes sociaux des pays membres pour une évaluation plus précise des montants dus.

. Le Conseil a approuvé le projet d'Accord de siège et demande aux Autorités du Burkina Faso de le ratifier ;

. Organigramme du Noyau Central : le Conseil a rejeté la création d'un poste de chargé de missions. Par contre, il recommande que le poste de Conseiller en Planification et Prospective soit pourvu dans les brefs délais, en raison de son importance ;

. En ce qui concerne les CONACILSS, le Conseil a décidé qu'ils sont des fonctionnaires des États membres, chargés exclusivement des activités du CILSS. Le Secrétaire Exécutif est chargé de dégager les profils et critères généraux pour leur désignation et pour leur évaluation ;

. Le Conseil s'est félicité des efforts consentis par certains pays pour s'acquitter de leurs contributions et exhorte les autres à en faire autant, afin que les arriérés soient recouverts ;

. Le Conseil a approuvé le principe de création d'un Fonds Spécial et donne mandat au Secrétaire Exécutif de poursuivre les études commanditées à cet effet, afin de mieux définir les modalités de fonctionnement, la destination des fonds et la structure de gestion ;

. Pour le recrutement des cadres du Noyau Central, le Conseil a été informé de la procédure de sélection en vigueur. Il recommande que, dorénavant, il soit tenu compte non seulement de la compétence technique, mais aussi de la répartition géographique.

. Le Conseil a adopté le Statut Général du Personnel avec quelques amendements:

. Le Conseil a approuvé les documents relatifs à la mise en place du nouveau système comptable; au manuel de procédure ; au Règlement Financier et à l'Informatisation du Système Administratif, Financier et Comptable ainsi que les textes juridiques suivants :

- Accord de Siège
- Règlement Intérieur du Conseil des Ministres
- Règlement Intérieur Général du CILSS

Concernant la révision de la Convention de création du CILSS, le Conseil transmet le projet au Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement.

Le Conseil a adopté le Compte Rendu du Comité Technique des Experts et dix neuf (19) Résolutions, avec des amendements sur les Résolutions 8, 16 et 17, relatives respectivement à la coopération CILSS/ Union Européenne, aux Comités et Correspondants Nationaux du CILSS, et au Fonds pour l'Environnement Mondial.

Il a également adopté le Budget du Noyau Central pour l'exercice 1994 équilibré en recettes et en dépenses à la somme de 318.490.010 FCFA.

En ce qui concerne le Fonds pour l' Environnement Mondial (FEM) le Conseil a mandaté la République Islamique de Mauritanie pour représenter le Sahel comme membre effectif du Conseil Exécutif. Il a en outre, désigné le Burkina Faso comme membre suppléant dudit Conseil.

S'agissant de la Présidence du Conseil des Ministres, le Conseil propose à la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement, le pays qui abritera les prochaines instances.

Enfin, le Conseil a adressé deux Motions de Remerciements, l'une à Son Excellence Monsieur António Mascarenhas MONTEIRO, Président de la République du Cap Vert, au Gouvernement et au Peuple cap verdiens, pour l'accueil amical et l'hospitalité chaleureuse réservés a chacun de ses membres depuis leur arrivée et l'autre à l'endroit des partenaires de coopération, ainsi qu'une Motion de Félicitation à l'adresse de Madame Maria Helena SEMEDO, Ministre des Pêches, de l'Agriculture et de l'Animation Rurale de la République du Cap-Vert, Ministre Coordonnateur du CILSS..

Praia, le 19 Avril 1994

MOTION DE REMERCIEMENTS

Leurs Excellences:

- Monsieur Robert SAGNA, Ministre d'Etat, Ministre de l'Agriculture de la République du Sénégal;

- Monsieur Jean-Paul SAWADOGO , Ministre de l'Agriculture et des Ressources Animales du Burkina Faso;

- Monsieur Oumar JALLOW, Ministre de l'Agriculture de la République de Gambie;

- Monsieur Mário CABRAL, Ministre du Développement Rural et de l'Agriculture, de la République de la Guinée-Bissau;

- Maître SGHAIR Ould M'Bareck, Ministre du Développement Rural et de l'Environnement de la République Islamique de Mauritanie;

- Monsieur Sajo DJOULDE, Ministre de l'Agriculture et de l'Élevage de la République du Niger;

- Monsieur Mahamat SALEH Ahmat Ministre de l'Agriculture et de l'Environnement de la République du Tchad;

- Monsieur Moussa Dossolo TRAORE Directeur de Cabinet du Ministre du Développement Rural et de l'Environnement de la République du Mali.

Réunis les 18 et 19 Avril 1994, à Praia (République du Cap Vert) pour la 29ème Session Ordinaire du Conseil des Ministres du CILSS.

ADRESSENT leurs vifs remerciements à Son Excellence Monsieur António Mascarenhas MONTEIRO, Président de la République du Cap-Vert et au Peuple cap-verdien tout entier pour l'accueil chaleureux qui leur a été réservé et pour toutes les facilités mises à leur disposition pour la réussite des présentes assises.

Praia, le 19 Avril 1994

Le Conseil



**MOTION DE
FELICITATIONS A L'ENDROIT
DU MINISTRE COORDONNATEUR DU CILSS**

Leurs Excellences:

- Monsieur Robert SAGNA, Ministre d'Etat, Ministre de l'Agriculture de la République du Sénégal;
- Monsieur Jean-Paul SAWADOGO , Ministre de l'Agriculture et des Ressources Animales du Burkina Faso;
- Monsieur Oumar JALLOW, Ministre de l'Agriculture de la République de Gambie;
- Monsieur Mário CABRAL, Ministre du Développement Rural et de l'Agriculture, de la République de la Guinée-Bissau;
- Maître SGHAIR Ould M'Bareck, Ministre du Développement Rural et de l'Environnement de la République Islamique de Mauritanie;
- Monsieur Sajo JOULDE, Ministre de l'Agriculture et de l'Elevage de la République du Niger;
- Monsieur Mahamat SALEH Ahmat Ministre de l'Agriculture et de l'Environnement de la République du Tchad;
- Monsieur Moussa Dossolo TRAORE Directeur de Cabinet du Ministre du Développement Rural et de l'Environnement de la République du Mali.

Réunis les 18 et 19 Avril 1994, à Praia (République du Cap Vert) pour la 29ème Session Ordinaire du Conseil des Ministres du CILSS.

ADRESSENT leurs sincères félicitations à Madame Maria Helena Semedo, Ministre des Pêches, de l'Agriculture et de l'Animation Rurale du Cap Vert, Ministre Coordonnateur du CILSS pour le remarquable travail accompli durant son mandat à la Présidence du Conseil des Ministres, mandat durant lequel elle s'est engagée avec dévouement pour l'élaboration et la mise en oeuvre du Plan de Relance et de Redressement Durable du CILSS

PRAIA le 19 Avril 1994

Le Conseil

**MOTION DE
REMERCIEMENTS A L'ENDROIT
DES PARTENAIRES DE COOPERATION**

Leurs Excellences:

- Monsieur Robert SAGNA, Ministre d'Etat, Ministre de l'Agriculture de la République du Sénégal;
- Monsieur Jean-Paul SAWADOGO, Ministre de l'Agriculture et des Ressources Animales du Burkina Faso;
- Monsieur Oumar JALLOW, Ministre de l'Agriculture de la République de Gambie;
- Monsieur Mário CABRAL, Ministre du Développement Rural et de l'Agriculture, de la République de la Guinée-Bissau;
- Maître SGHAIR Ould M'Bareck, Ministre du Développement Rural et de l'Environnement de la République Islamique de Mauritanie;
- Monsieur Sajo JOULDE, Ministre de l'Agriculture et de l'Elevage de la République du Niger;
- Monsieur Mahamat SALEH Ahmat Ministre de l'Agriculture et de l'Environnement de la République du Tchad;
- Monsieur Moussa Dossolo TRAORE Directeur de Cabinet du Ministre du Développement Rural et de l'Environnement de la République du Mali.

Réunis les 18 et 19 Avril 1994, à Praia (République du Cap Vert) pour la 29ème Session Ordinaire du Conseil des Ministres du CILSS.

ADRESSENT leurs vifs remerciements aux partenaires de Coopération pour le soutien qu'ils ont toujours apporté au CILSS notamment dans le processus d'élaboration du Plan de Redressement et Relance Durable du CILSS et pour leur engagement à soutenir sa mise en oeuvre.

PRAIA le 19 Avril 1994

Le Conseil

LISTE DES RESOLUTIONS

- 1 - RÉSOLUTION N° 1/29/CM/94 relative au Cadre d'Orientation Général du Plan Triennal du CILSS.
- X 2 - RÉSOLUTION N° 2/29/CM/94 relative à l'apurement du passif du CILSS.
- X 3 - RÉSOLUTION N° 3/29/CM/94 relative au Système d'Information de Gestion du CILSS.
- X 4 - RÉSOLUTION N° 4/29/CM/94 relative aux textes juridiques du CILSS.
- 5 - RÉSOLUTION N° 5/29/CM/94 relative au renforcement du Programme Régional Promotion des Céréales Locales au Sahel (PROCELOS).
- 6 - RÉSOLUTION N° 6/29/CM/94 relative à la poursuite du Programme Régional d'Information et de Sensibilisation Multi-Média sur l'Environnement (PRISME).
- 7 - RÉSOLUTION N° 7/29/CM/94 relative aux Espaces Régionaux.
- 8 - RÉSOLUTION N° 8/29/CM/94 relative à la Coopération CILSS/Union Européenne.
- 9 - RÉSOLUTION N° 9/29/CM/94 relative à la commémoration du vingtième anniversaire du Centre AGRHYMET.
- 10 - RÉSOLUTION N° 10/29/CM/94 relative à l'application de la Réglementation commune sur l'homologation des pesticides.
- 11 - RÉSOLUTION N° 11/29/CM/94 relative à l'invasion acridienne.
- 12 - RÉSOLUTION N° 12/29/CM/94 relative au renforcement de la coopération CILSS/Pays Nordiques.
- 13 - RÉSOLUTION N° 13/29/CM/94 relative à l'adoption du budget pour l'exercice 1994.

- 14 - RÉSOLUTION N° 14/29/CM/94 relative à la Convention Internationale sur la Lutte contre la Désertification.
- 15 - RÉSOLUTION N° 15/29/CM/94 relative au Programme Spécial de Coopération OCI/SAHEL/BID.
- 16 - RÉSOLUTION N° 16/29/CM/94 relative au Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM).
- 17 - RÉSOLUTION N° 17/29/CM/94 relative aux Comités et Correspondants Nationaux du CILSS
- 18 - RÉSOLUTION N° 18/29/CM/94 relative au Foncier et à la Décentralisation.
- 19 - RÉSOLUTION N° 19/29/CM/94 relative à l'Observatoire du Sahara et du Sahel (OSS).

**RESOLUTION N°1/29/94
RELATIVE AU CADRE D'ORIENTATION GENERAL
DU PLAN TRIENNAL DU CILSS**

Le Conseil des Ministres, en sa 29ème Session Ordinaire tenue les 18 et 19 Avril 1994 à Praia (République du Cap Vert)

- VU la Résolution n°1 du Conseil des Ministres à Bissau et relative à la mise en oeuvre du Plan de Redressement financier.
- VU la Résolution n°1/27/CM/92 du Conseil des Ministres portant sur le Plan de Redressement et de Relance Durable au CILSS et son plan d'opération.
- VU la Résolution n°1 du Conseil des Ministres réuni en Session Extraordinaire les 7 et 8 Janvier 1993 et relative à l'adoption du Plan de Redressement et de Relance Durable du CILSS.
- VU la Résolution n°2 du Conseil des Ministres réuni en session Extraordinaire les 7 et 8 Janvier 1993 à Ouagadougou et relative à la Revue des Programmes.
- VU la décision du Conseil des Ministres réuni en session Extrordinaire à Ouagadougou le 10 Août 1993 recommandant l'élaboration d'un schéma directeur décennal comme cadre de travail du Système CILSS.

CONSCIENT de la nécessité et de l'urgence de doter le CILSS d'un Cadre d'Orientation Général et de Plans triennaux

AYANT examiné en profondeur, le Projet de Cadre d'Orientation Général et de Plan Triennal pour la période 1995-1997

ADOPTE

Le Projet de Cadre d'Orientation Général du CILSS.

DONNE MANDAT

Au Secrétaire Exécutif du CILSS pour poursuivre la finalisation et la mise en oeuvre des programmes majeurs

INVITE

La Communauté Internationale à soutenir les efforts du CILSS dans la mise en oeuvre du premier Plan Triennal.

Fait à Praia, le 19 Avril 1994

Le Conseil



**RESOLUTION N°2/29/CM/94
RELATIVE A L'APUREMENT DU PASSIF
DU CILSS**

Le Conseil des Ministres, en sa 29ème Session Ordinaire tenue les 18 et 19 Avril 1994 à Praia (République du Cap Vert)

Vu la Résolution n° 1 du Conseil Extraordinaire des Ministres des 7 et 8 janvier 1993 relative au Plan de Redressement et de Relance Durable du CILSS

CONSIDERANT les résultats de l'arrêté des comptes du CILSS au 31 octobre 1993

CONSIDERANT le schéma d'apurement du passif proposé par le CILSS

CONSIDERANT la nécessité pour le CILSS de disposer d'une base saine de relance durable

ENGAGE

- A) Les Etats membres à trouver une solution politique déchargeant le CILSS des éventuelles charges dont les montants n'ont pas pu être cernés avec exactitude à la date d'arrêté des comptes du 31 octobre 1993. En aucun cas, ces charges ne doivent dépasser une provision de 80 000 000 F CFA (Quatre vingt millions de francs CFA).
- B) Les Etats membres à abandonner les créances de 35 581 919 F CFA (Trente cinq millions cinq cent quatre vingt et un mille neuf cent dix neuf francs CFA) qu'ils détiennent sur le CILSS à la date du 31 octobre 1993 au titre du Projet Mil, maïs, sorgho, niébé.

DONNE MANDAT

Au Ministre Coordonnateur et au Secrétaire Exécutif du CILSS pour négocier avec les partenaires au développement les ressources nécessaires à l'apurement des autres composantes du passif du CILSS et à l'abandon des créances que ceux-ci auraient sur le CILSS au titre des "préfinancements".

Fait à Praia, le 19 Avril 1994

Le Conseil



**RESOLUTION N°3/29/CM/94
RELATIVE AU SYSTEME D'INFORMATION
DE GESTION DU CILSS**

Le Conseil des Ministres, en sa 29ème Session Ordinaire tenue les 18 et 19 Avril 1994 à Praia (République du Cap Vert)

VU la Résolution n° 1 du Conseil Extraordinaire des Ministres des 7 et 8 janvier 1993 relative au Plan de Redressement et de Relance Durable du CILSS

CONSIDERANT la nécessité de la mise en place par le CILSS d'un système d'information de gestion moderne et performant

APPROUVE

Les projets de plan comptable, de Règlement Financier, de manuel de procédures administratives, financières et comptables ainsi que du système d'information proposés par le CILSS

DONNE

Mandat au Secrétaire Exécutif du CILSS pour mettre en oeuvre les projets concernés.

AUTORISE

Le Secrétaire Exécutif à rechercher auprès des partenaires au développement les moyens humains, organisationnels, matériels et financiers de la mise en oeuvre du nouveau système d'information de gestion.

Fait à Praia, le 19 Avril 1994

Le Conseil



**RESOLUTION N°4/29/CM/94
RELATIVE AUX TEXTES JURIDIQUES
DU CILSS**

Le Conseil des Ministres, en sa 29ème Session Ordinaire tenue les 18 et 19 Avril 1994 à Praia (République du Cap Vert).

VU la Résolution n° 1 du Conseil Extraordinaire des Ministres des 7 et 8 janvier 1993 relative au Plan de Redressement et de Relance Durable du CILSS ;

CONSIDERANT la nécessité pour le CILSS de disposer des instruments juridiques aptes à lui permettre de remplir son mandat et d'atteindre ses objectifs ;

ADOPTE

les projets de textes juridiques soumis par le Secrétariat Exécutif du CILSS et relatifs:

- au statut général du personnel,
- à l'accord de siège entre le CILSS et le Burkina Faso
- au règlement intérieur du Conseil des Ministres du CILSS
- au règlement intérieur général

DONNE MANDAT

Au Secrétaire Exécutif du CILSS pour mettre en oeuvre les textes concernés en rapport avec les Directeurs Généraux.

AUTORISE

Le Secrétaire Exécutif à négocier:

- avec les Autorités Publiques Burkinabé, la mise en oeuvre et l'application de l'Accord de siège.
- avec les partenaires au développement l'application de la présente résolution qui constitue un principe directeur pour le personnel des projets et programmes régionaux.

RECOMMANDE

A la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement l'adoption de la convention révisée du CILSS

Fait à Praia, le 19 Avril 1994

Le Conseil



RESOLUTION N°5/29/CM/94
RELATIVE AU RENFORCEMENT DU PROGRAMME
REGIONAL PROMOTION DES CEREALES LOCALES
AU SAHEL (PROCELOS)

Le Conseil des Ministres, en sa 29ème Session Ordinaire tenue les 18 et 19 Avril 1994 à Praia (République du Cap Vert),

- CONSIDERANT** l'accroissement de la production agricole dans certains pays du CILSS,
- CONSIDERANT** la tendance des populations citadines à préférer la consommation de céréales importées,
- CONSIDERANT** les effets de la dévaluation sur le renchérissement de denrées alimentaires importées et partant sur la sécurité alimentaire des populations,
- CONSIDERANT** les acquis du Programme PROCELOS dans certains Etats membres au profit du secteur de la transformation et en faveur de la consommation des produits locaux,
- CONSIDERANT** la fin très prochaine du financement de ce programme,

DONNE MANDAT

Au Secrétaire Exécutif du CILSS, en relation avec la Communauté Internationale, de prendre toutes les dispositions nécessaires au renforcement du Programme et à son extension à l'ensemble des Pays membres du CILSS.

Fait à Praia, le 19 Avril 1994

Le Conseil



**RESOLUTION N° 6/29/CM/94
RELATIVE A LA POURSUITE DU PROGRAMME
REGIONAL D'INFORMATION ET DE SENSIBILISATION
MULTI-MEDIA SUR L'ENVIRONNEMENT
(PRISME)**

Le Conseil des Ministres, en sa 29ème Session Ordinaire, tenue les 18 et 19 Avril 1994 à Prais (République du Cap-Vert) ;

VU la Résolution N° 3/CM/24/89 relative au Programme d'Information et de Sensibilisation Multi-Média sur l'Environnement (PRISME) ;

CONSIDERANT le rôle de l'homme dans la dégradation, la préservation et la restauration de l'environnement ;

CONSIDERANT la nécessité d'informer tous les acteurs sahéliens sur la problématique de la désertification et de la Sécurité Alimentaire ;

CONSIDERANT la nécessité de sensibiliser les partenaires de coopération sur les problèmes d'environnement et de développement du Sahel ;

CONSIDERANT l'utilité de vulgariser les réussites sahéliennes en matière de lutte contre la Désertification et Gestion des Ressources Naturelles ;

CONSIDERANT la nécessité d'informer les opinions sahélienne et internationale des efforts déployés par les pays membres du CILSS dans les domaines de l'Environnement et de la Sécurité Alimentaire ;

CONSCIENTE que les média de masse (Radio, Télévision, Presse écrite) constituent un moyen privilégié d'information et de mobilisation des acteurs dans la lutte contre la Désertification et la recherche de la Sécurité Alimentaire ;

CONSIDERANT la fin prochaine de la présente phase de ce Programme, financé par les coopérations canadienne et néerlandaise, prévue pour le 31 Décembre 1994 ;

SE FELICITANT

Des efforts fournis et des résultats enregistrés par le PRISME dans sa phase de lancement ;



ENGAGE

Le Secrétaire Exécutif à prendre toutes les dispositions nécessaires pour la poursuite du Programme Régional d'Information et de Sensibilisation Multi-Média sur l'Environnement (PRISME) dans ses différentes composantes (formation, programme de Télévision, Radio, Réseau Sahélien de Radio Rurale, Presse écrite...);

LANCE

Un appel à la Communauté Internationale pour appuyer ce Programme.

Fait à Praia, le 19 Avril 1994

Le Conseil



RESOLUTION N° 7/29/CM/94
RELATIVE AUX ESPACES REGIONAUX

Le Conseil des Ministres, en sa 29ème Session Ordinaire tenue les 18 et 19 Avril 1994 à Praia (République du Cap-Vert);

VU les résolutions n°4/23/CM/88 et n°2/25/CM/90 relatives au renforcement de la Coopération et à l'Intégration Régionale en Afrique de l'Ouest par l'harmonisation des politiques agricoles des pays de l'Afrique de l'Ouest et par l'amélioration du dialogue entre Pays Sahéliens et Pays Côtiers, Etat et Société Civile et entre Décideurs ;

CONSIDERANT que la Sécurité alimentaire demeure l'objectif fondamental des Etats sahéliens qui ne peut être atteint à terme, que par la mise en oeuvre, aux niveaux national et régional des politiques et stratégie de sécurité alimentaire réalistes qui permettrait d'améliorer l'environnement économique des agriculteurs et la relance de la croissance des économies nationales;

CONSIDERANT que les problèmes analysés lors des Colloques de Nouakchott (1979) et de Mindelo (1986) sur les politiques céréalières des pays du CILSS restent toujours d'actualité, notamment ceux relatifs à la performance de l'agriculture sahélienne, à la dépendance croissante de l'extérieur et à l'interdépendance des économies ouest-africaines ;

CONSIDERANT qu'il n'est ni possible, ni souhaitable que la Sécurité alimentaire de la région repose indéfiniment sur des importations et sur l'aide alimentaire ;

CONSIDERANT que les travaux des séminaires de Lomé (1989), Bamako (1991), Nouakchott (1992) et Cotonou (1993) constituent une contribution importante dans l'analyse des faits sur les échanges inter-régionaux, les commerces non enregistrés des produits alimentaires et non alimentaires ;

CONSIDERANT l'importance de la relance de la production et la nécessité de la mise en place d'un Espace Régional dans lequel les échanges intra-régionaux seront encouragés ;

CONSIDERANT la nécessité pour le CILSS d'organiser de façon plus soutenue un dispositif qui lui permettrait de mieux conseiller les Etats sahéliens et de présenter leurs points de vue dans les débats associant pays côtiers et pays sahéliens dans la recherche d'une harmonisation des politiques agro-alimentaires ;

INVITE

Les Etats membres du CILSS à prendre les mesures adéquates en vue de la mise en oeuvre des recommandations de ces différentes rencontres.

DONNE MANDAT

Au Secrétaire Exécutif du CILSS :

- d'encourager et appuyer toute initiative au niveau national dans ce sens ;
- de rechercher les voies et moyens pour impulser et coordonner les actions y concourant au niveau régional ;
- de trouver les bases de collaboration opérationnelle avec les organisations inter-gouvernementales chargées de l'intégration économique de la sous-région ouest-africaine en vue d'encourager et d'appuyer toutes mesures aux niveaux national et régional dans ce sens ;
- de poursuivre l'analyse en collaboration avec les autres institutions pour faire aboutir les conclusions de Mindelo.

LANCE

Un appel à la Communauté Internationale pour apporter son soutien au CILSS et aux Etats membres pour la mise en oeuvre du projet de Coordination des Politiques Agro-Alimentaires.

Fait à Praia, le 19 Avril 1994

Le Conseil

**RESOLUTION N° 8/29/CM/94
RELATIVE À LA COOPERATION
CILSS/UNION EUROPEENNE**

Le Conseil des Ministres, en sa 29ème Session Ordinaire tenue les 18 et 19 Avril 1994 à Praia (République du Cap Vert),

SE REFERANT à la Coopération soutenue entre les Pays ACP et l'Union Européenne ;

CONSIDERANT les Conventions de Lomé ;

CONSIDERANT les engagements pris par les ordonnateurs nationaux des pays membres du CILSS au titre de la programmation de Lomé III et relatifs aux Programmes Régionaux CILSS sur la Sécurité alimentaire et la lutte contre la Désertification.

CONSIDERANT les deux domaines d'interventions prioritaires du CILSS que sont la lutte contre la désertification et la Sécurité Alimentaire;

CONSIDERANT le programme indicatif de Lomé IV et la priorité accordée dans le protocole financier aux programmes régionaux initiés sous Lomé III;

CONSIDERANT les Conventions intéressant les différents programmes régionaux mis en oeuvre par le CILSS au profit de ses Etats membres;

CONSIDERANT les acquis et l'impact positif des programmes régionaux dans les Etats membres ;

SE FELICITE

De l'esprit de coopération entre le CILSS et l'Union Européenne qui a permis de mobiliser les ressources régionales en synergie avec celles nationales retenues dans le cadre des programmations nationales entre l'Union Européenne et les Etats membres.

REAFFIRME

Le rôle du CILSS en tant que cadre de référence pour l'identification, la coordination, le suivi et l'évaluation des programmes régionaux.

ENGAGE

Les Etats membres à exécuter leur volets nationaux de manière coordonnée et harmonisée.

DONNE MANDAT

Au Secrétaire Exécutif pour poursuivre la concertation avec l'Union Européenne en vue de redéfinir le cadre de coopération avec l'Union Européenne pour mieux ;

- consolider les acquis ;
- identifier et mettre en oeuvre d'autres programmes régionaux.

Fait à Praia, le 19 Avril 1994

Le Conseil



**RESOLUTION N° 9/29/CM/94
RELATIVE A LA COMMEMORATION DU
VINGTIEME ANNIVERSAIRE DU
CENTRE AGRHYMET**

Le Conseil des Ministres, en sa 29ème Session Ordinaire tenue les 18 et 19 Avril 1994 à Praia (République du Cap Vert) ;

CONSIDERANT la Résolution N°1/CILSS/CM//Déc. 1974 portant création du Centre AGRHYMET ;

CONSIDERANT le rôle du Centre AGRHYMET comme pôle d'excellence depuis 20 ans dans les domaines de la Formation et de l'Application de l'Information Agro-Hydro-Météorologique pour la Sécurité Alimentaire, la Lutte contre la Désertification et la Gestion des Ressources naturelles pour les pays sahéliens ;

CONSIDERANT les nouvelles orientations assignées au Centre AGRHYMET dans les options définies dans les stratégies du CILSS en vue d'un nouvel équilibre écologique pour un développement durable ;

CONSCIENT de la nécessité d'une meilleure intégration et du positionnement du Centre dans le contexte de la Convention Internationale sur la Désertification ;

INVITE

Les États membres à célébrer le vingtième anniversaire du Centre AGRHYMET en Décembre 1994.

DONNE MANDAT

Au Secrétaire Exécutif du CILSS de tout mettre en oeuvre pour la réussite de la célébration de cet événement.

Fait à Praia, le 19 Avril 1994

Le Conseil



**RESOLUTION N° 10/29/CM/94
RELATIVE A L'APPLICATION DE LA
REGLEMENTATION COMMUNE SUR
L'HOMOLOGATION DES PESTICIDES**

Le Conseil des Ministres, en sa 29^{ème} Session Ordinaire, tenue les 18 et 19 Avril 1994 à Praia (République du Cap-Vert).

CONSIDERANT la résolution N° 7/27/CM/92 de la 27^{ème} Session Ordinaire du Conseil des Ministres du CILSS tenue les 6 et 7 Avril 1992 à Ouagadougou relative au Contrôle Phytosanitaire et à l'Homologation des Pesticides.

CONSIDERANT la volonté des Etats Sahéliens d'assurer la sécurité alimentaire des populations.

CONSIDERANT la nécessité de protéger les cultures au Sahel de tout fléau tout en préservant l'environnement et en tenant compte de la fragilité des écosystèmes sahéliens.

CONSIDERANT l'utilisation de plus en plus importante des produits agropharmaceutiques dans les pays du Sahel.

CONSCIENT des dangers de l'utilisation des produits agropharmaceutiques sur les populations et l'environnement du Sahel.

CONVAINCU que la protection phytosanitaire des cultures tenant compte de la fragilité des écosystèmes sahéliens ne peut se faire sans la gestion rationnelle de l'utilisation des produits agropharmaceutiques.

CONSIDERANT la volonté de coopération inter-sahélienne.

CONSIDERANT les résultats appréciables issus des assises de la première réunion du Comité Sahélien des Pesticides tenue à Bamako du 16 au 18 mars 1994.

SOUCIEUX de la pérennisation et du suivi de ces importants acquis par la mobilisation de moyens matériels et financiers pour leur application effective au Sahel.

DECIDE

Que soit porté sur les produits agropharmaceutiques retenus par le Comité Sahélien des Pesticides une marque d'homologation avec la mention "Sahel".

ENGAGE

Les Etats Sahéliens à faire appliquer les décisions du Comité Sahélien des Pesticides.



DONNE MANDAT

Au Secrétaire Exécutif d'entreprendre toutes les initiatives et de rechercher les moyens pour la poursuite des activités du Comité Sahélien des Pesticides.

LANCE

Un appel à la Communauté Internationale pour apporter son appui au CILSS dans l'application de la présente résolution.

Fait à Praia, le 19 Avril 1994

Le Conseil



**RESOLUTION N° 11/29/CM/94
RELATIVE A L'INVASION ACRIDIENNE**

Le Conseil des Ministres, en sa 29ème Session Ordinaire tenue les 18 et 19 Avril à Praia (République du Cap Vert) .

CONSIDERANT l'invasion acridienne de 1993 dans les pays sahéliens de la ligne de front (Tchad, Niger, Mali, Mauritanie) mais également au Sénégal, en Gambie, en Guinée Bissau et au Cap Vert;

CONSIDERANT la nécessité de lutter contre cette invasion acridienne afin de diminuer les risques pour la prochaine campagne agricole;

CONSIDERANT la nécessité d'effectuer des prospections dans les zones septentrionales du Sahel qui pourraient être infestées lors de la migration Nord/Sud du criquet pèlerin;

VU les conclusions de la réunion sur l'invasion acridienne tenue à Ouagadougou le 5 Août 1993 ;

SE FELICITE

Des mesures prises au niveau de plusieurs pays du Sahel qui ont permis de réduire la portée de l'invasion acridienne en 1993.

REMERCIE

La Communauté Internationale pour son appui au Pays du Sahel lors de cette invasion.

LANCE

Un appel aux partenaires au développement pour appuyer les efforts nationaux afin d'éviter au Sahel une nouvelle invasion acridienne.

Fait à Praia, le 19 Avril 1994

Le Conseil



**RESOLUTION N° 12/29/CM/94
RELATIVE AU RENFORCEMENT DE LA
COOPERATION CILSS/PAYS NORDIQUES**

Le Conseil des Ministres, en sa 29^{ème} Session Ordinaire tenue les 18 et 19 Avril 1994 à Praia (République du Cap Vert),

CONSIDERANT les deux domaines prioritaires d'intervention du CILSS que sont la Sécurité Alimentaire et la Lutte contre la Désertification ;

NOTANT que le mandat du CILSS dans ces domaines prioritaires mérite un soutien plus important de la Communauté Internationale;

CONSIDERANT que les axes stratégiques d'intervention pour le système CILSS doivent être orientés vers l'innovation, le renforcement et le redéploiement ;

CONSIDERANT que le redéploiement doit conduire le CILSS à défricher de nouveaux terrains d'actions, créer de nouvelles complémentarités et rechercher de nouveaux partenaires ;

DONNE MANDAT

Au Secrétaire Exécutif du CILSS à développer et renforcer la coopération avec les Pays Nordiques.

Fait à Praia, le 19 Avril 1994

Le Conseil



**RESOLUTION N°13/29/CM/94
RELATIVE A L'ADOPTION DU BUDGET
POUR L'EXERCICE 1994**

Le Conseil des Ministres, en sa 29ème Session Ordinaire tenue du 18 au 19 avril 1994 à Praia (République du Cap-Vert);

ADOPTE

Le budget du CILSS pour l'exercice 1994, arrêté en recettes et en dépenses à la somme de 318 490 010 F CFA (TROIS CENT DIX HUIT MILLION QUATRE CENT QUATRE VINGT DIX MILLE DIX FRANCS CFA).

A. RECETTES

La contribution des Etats membres est fixée comme suit :

- 19 109 400 F CFA pour le Cap Vert et la Gambie, chacun
- 25 479 200 F CFA pour la Guinée Bissau
- 31 849 001 F CFA pour la Mauritanie et le Tchad, chacun
- 47 773 502 F CFA pour le Burkina Faso, le Mali, le Niger et le Sénégal, chacun.

soit un total de 318 490 010 F CFA.

B. DEPENSES

- Fonctionnement : 296 990 010 F CFA
 - . Personnel : 225 833 010 FCFA
 - . Matériel 75 157 000 FCFA
 - investissement 21 500 000 F CFA
- soit un total de **318 490 010 F CFA**

Fait à Praia, le 19 Avril 1994

Le Conseil



**RESOLUTION N°14/29/CM/94
RELATIVE A LA CONVENTION INTERNATIONALE
SUR LA LUTTE CONTRE LA DÉSERTIFICATION**

Le Conseil des Ministres, en sa 29^{ème} Session Ordinaire tenue les 18 et 19 Avril 1994 à Prais (République du Cap-Vert) ;

RAPPELANT la Déclaration adoptée par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement en Avril 1992 à Ouagadougou ;

CONSIDERANT l'importance que revêt pour les États du CILSS l'élaboration d'une Convention Internationale sur la lutte contre la Désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, particulièrement en Afrique;

PROFONDEMENT préoccupé par la persistance de ces phénomènes et leurs impacts et répercussions nocifs sur les économies et les conditions de vie des populations du Sahel ;

CONSCIENT, à la lumière de l'adoption du principe de développement durable, de la nécessité d'adopter une démarche nouvelle à tous les échelons en matière de lutte contre la désertification et contre les effets de la sécheresse ;

NOTANT avec satisfaction les progrès réalisés par le Comité Intergouvernemental dans la négociation de la Convention et de son annexe régionale pour l'Afrique ;

CONSCIENT de l'importance majeure que revêtent certaines des questions non encore résolues par le Comité de Négociation au niveau du texte de la Convention et de son annexe pour l'Afrique notamment celles portant sur les engagements financiers et les institutions ;

SE FELICITE

De la participation active de Ministres des États membres du CILSS et du Secrétariat Exécutif du CILSS au processus de négociation de la Convention.

REAFFIRME

Son engagement à continuer, dans la sous-région, une lutte concertée et harmonisée contre les effets de la sécheresse et la désertification, sous l'impulsion du CILSS.

INVITE

Les parties à la négociation à faire montre de la volonté politique nécessaire à l'adoption, en juin 1994, d'une Convention à même de répondre effectivement aux besoins spécifiques des États africains affectés par la sécheresse et la désertification.



INSISTE

Sur la nécessité, dans ce contexte, d'apporter aux pays affectés, notamment ceux du Sahel des ressources financières nouvelles et additionnelles, d'établir un mécanisme financier spécifique à la Convention et d'assurer sur une base concessionnelle un transfert effectif de technologie en faveur de ces pays.

DEMANDE

Que la Convention sur la lutte contre la désertification fasse instamment l'objet du même intérêt et traitement que les Conventions sur les changements climatiques et la diversité biologique et insiste à cet égard sur l'importance de mettre en place une conférence des parties assistée par un Secrétariat permanent, distinct et séparé, afin d'assurer la mise en oeuvre effective et efficace de la Convention.

FELICITE

Le Secrétariat du CIND pour le soutien qu'il a apporté aux activités préparatoires aux niveaux national, sous-régional, régional et global, et l'invite à cet effet à continuer ce soutien aux États membres et au CILSS durant la période intérimaire, dans le but de les assister dans la mise en oeuvre de l'annexe régionale pour l'Afrique et la formulation de programmes d'action nationaux et sous-régionaux.

EXHORTE

A cet effet la Communauté Internationale à poursuivre et à renforcer son appui au CILSS et à ses pays membres dans le cadre de la mise en oeuvre de la Convention.

ENGAGE

Les Ministres chargés du suivi de la négociation de conduire en personne la délégation de leur pays à la 5^e session prévue à Paris en vue de défendre les intérêts primordiaux des Etats membres du CILSS.

DONNE MANDAT

Au Ministre Coordonnateur, pour saisir son Excellence Monsieur le Président en Exercice du CILSS afin qu'il adresse aux délégations présentes à Paris le message solennel des populations du Sahel, exprimant leur détermination à lutter contre la désertification et les effets de la sécheresse.

Fait à Praia, le 19 Avril 1994

Le Conseil

**RESOLUTION N°15/22/CM/94
RELATIVE AU PROGRAMME SPECIAL DE
COOPERATION OCI/SAHEL/BID**

Le Conseil des Ministres, en sa 29ème Session Ordinaire tenue les 18 et 19 Avril 1994 à Praia (République du Cap Vert),

CONSIDERANT les résolutions de différents Sommets des Souverains, Chefs d'Etat et de Gouvernement des pays membres de l'Organisation de la Conférence Islamique relatives à la Solidarité avec les Peuples du Sahel, notamment la résolution N°11/6.E (IS) de la conférence au Sommet de Dakar en Décembre 1991 ; donnant mandat à l'Organisation de la Conférence Islamique en collaboration avec le CILSS et la BID, pour élaborer un Programme Spécial de Coopération Sahel/OCI,

CONSIDERANT la résolution n°21.P sur la solidarité avec les Peuples du Sahel adoptée par la 21ème Conférence Islamique des Ministres des Affaires Etrangères réunie à KARACHI, République Islamique du Pakistan du 25 au 29 Avril 1993,

CONSIDERANT la résolution n°16/27/CM/92 dans laquelle les Etats membres du CILSS donnent mandat à leur organisation pour les représenter dans l'élaboration, la mise en oeuvre, le suivi et la gestion de ce dossier.

SUITE aux initiatives du Président en exercice de l'OCI, Son Excellence, Monsieur Abdou DIOUF et du Président en exercice du CILSS, Son Excellence, Monsieur Blaise COMPAORE concernant l'envoi d'une délégation de haut niveau du 3 au 18 Janvier 1994 auprès des souverains du Maroc, de l'Arabie Saoudite, du Koweït et des Emirats Arabes Unis, du Comité de Solidarité avec les Peuples du Sahel, en vue de les sensibiliser au Programme de coopération Spécial Sahel/OCI/BID et les résultats fructueux de cette tournée,

PRENANT EN COMPTE les résultats de la réunion des Experts préparatoire du comité de Soliarité Islamique avec les Peuples du Sahel tenue à djeddah les 5 et 6 Février 1994 qui recommandé l'adoption d'un Programme Spécial d'un montant de 574 894 300 \$ US comme cadre d'action en faveur des populations du Sahel et sa mise en oeuvre dès Juillet 1994,

CONSIDERANT le report à une date ultérieure de la 22ème Conférence Islamique des Ministres des Affaires Etrangères de l'OCI initialement prévue en fin Avril 1994 à Tunis, et les conséquences de ce report sur la mise en oeuvre du Programme dans les délais prévus,

INVITE

Les pays membres du CILSS à poursuivre les actions de sensibilisation en direction des pays membres du Comité de Solidarité Islamique avec les Peuples du Sahel en vue de la tenue dans les meilleurs délais d'une session dudit Comité.

RENOUVELLE

Ses remerciements au Président de la Banque Islamique de Développement pour l'assistance technique et financier accordée au Secrétariat Exécutif du CILSS pendant cette phase délicate de restructuration que connaît cette institution et l'exhorte à poursuivre cet appui jusqu'à l'aboutissement de cet important dossier.

DONNE

Mandat au Ministre Coordonnateur du CILSS et au Secrétaire Exécutif pour poursuivre la concertation avec les Partenaires notamment l'Organisation de la Conférence Islamique (OCI) et la Banque Islamique de Développement (BID) en vue du démarrage dans les meilleurs délais du Programme Spécial OCI/SAHEL/BID notamment dans ses aspects "Etudes complémentaires".

LANCE

Un appel pressant au Comité de Solidarité Islamique pour la mise en place du programme dans les meilleurs délais.

EXPRIME

Sa gratitude à l'OCI pour les efforts consentis en faveur des Peuples du Sahel.

Fait à Praia, le 19 Avril 1994

Le Conseil

**RESOLUTION N°16/29/CM/94
RELATIVE AU FONDS POUR L'ENVIRONNEMENT
MONDIAL (FEM)**

Le Conseil des Ministres, en sa 29ème Session Ordinaire tenue les 18 et 19 Avril 1994 à Praia (République du Cap Vert),

PRENANT ACTE de la restructuration et la reconstitution des ressources financières du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) décidées au cours de la dernière session des Participants aux négociations dudit Fonds, tenue à Genève du 14 au 16 Mars 1994 ;

CONSCIENT de l'importance majeure des activités de ce fonds pour les Etats sahéliens dans la mise en oeuvre de leurs stratégies de lutte contre la dégradation de l'environnement et pour la promotion du développement durable ;

CONSIDERANT que les participants au Fonds doivent se constituer en 32 collèges électoraux pour le Conseil Exécutif du Fonds avant le 15 Mai 1994 ;

DECIDE

Que les Etats du CILSS se constituent en un collège électoral au Conseil Exécutif du Fonds pour l'Environnement Mondial;

INVITE

Le Secrétaire Exécutif du CILSS à suivre activement les activités du FEM et à assister les représentants de celui-ci afin d'assurer la prise en charge des problèmes environnementaux spécifiques à la sous-région.

Fait à Praia, le 19 Avril 1994

Le Conseil



**RESOLUTION N° 17/29/CM/94
RELATIVE AU COMITES ET CORRESPONDANTS
NATIONAUX DU CILSS**

La 29ème Session Ordinaire du Conseil des Ministres du CILSS, tenue à Praia, République du Cap Vert les 18 et 19 Avril 1994.

- VU la Convention du 12 Septembre 1973 portant création du CILSS et ses amendements successifs;
- VU les différentes résolutions n° 17, N° 4, N° 20, N° 9, N° 2 relatives aux Comités et Correspondants Nationaux du CILSS;

CONSIDERANT l'importance du rôle des CONACILSS dans la conception, le suivi, la coordination et la mise en oeuvre des stratégies et politiques de développement des États membres.

CONSIDERANT l'existence de nombreux répondants techniques des projets et programmes au sein des programmes majeurs et la nécessité de leur suivi et de leur coordination.

CONVAINCUS qu'avec la réduction de l'effectif du Noyau Central, le CILSS a besoin d'un mécanisme efficace d'animation, de coordination, de suivi et d'évaluation de ses actions au niveau des États.

RECOMMANDE

Que les Correspondants Nationaux soient des fonctionnaires de leur États, chargés exclusivement des activités du CILSS.

Qu'une indemnité leur soit payée de manière uniforme à travers le Secrétariat Exécutif.

Que le paiement de cette indemnité soit effectué par le Secrétaire Exécutif.



DONNE MANDAT

Au Secrétaire Exécutif à prendre les dispositions nécessaires pour dégager les profils et les critères généraux pour leur désignation et pour leur évaluation.

LANCE UN APPEL

Aux partenaires pour poursuivre leur appui au CONACILSS.

Fait à Praia, le 19 avril 1994

Le Conseil



**RESOLUTION N° 18/29/CM/94
RELATIVE A LA CONFERENCE REGIONALE
SUR LA PROBLEMATIQUE FONCIERE ET
LA DECENTRALISATION**

Le Conseil des Ministres, en sa 29^e session ordinaire tenue les 18 et 19 avril 1994 à Praia (Cap Vert),

CONSIDERANT l'importance des orientations de la Rencontre de Ségou (Mai 1989) sur la lutte contre la désertification, la gestion des ressources naturelles et la sécurité alimentaire au Sahel;

CONSIDERANT la résolution n° 3/28/CM/93 de la session ordinaire du Conseil des Ministres de Banjul (mai 1993), relative à la Conférence Régionale sur la problématique foncière et la décentralisation;

CONSIDERANT le programme d'action du CILSS et du Club du Sahel pour la mise en oeuvre de cette décision,

CONSIDERANT l'enjeu majeur de cette Conférence régionale prévue du 20 au 24 juin 1994 à Praia;

EXHORTE

l'ensemble des acteurs impliqués au niveau des États membres dans la préparation minutieuse de la Conférence Régionale.

DONNE MANDAT

Au Secrétaire Exécutif du CILSS pour prendre toutes les dispositions nécessaires à la mobilisation des ressources indispensables à la tenue de la Conférence Régionale de Praia et à la mise en oeuvre de ses conclusions et recommandations;

LANCE

Un appel à la Communauté Internationale pour apporter son appui au CILSS dans l'application de la présente résolution.

Fait à PRAIA, le 19 avril 1994

LE CONSEIL



RESOLUTION N° 19/29/CM/94
RELATIVE A LA COOPERATION OSS/CILSS

Le Conseil des Ministres, en sa 29^è Session Ordinaire tenue les 18 et 19 avril à Praia (République du Cap Vert)

Se référant aux mandats assignés au CILSS et à l'OSS et à leurs rôles respectifs,

Reaffirmant le rôle du CILSS comme passage obligé pour les interventions de l'OSS dans les Etats;

SE FELICITE

des dispositions prises lors du dernier Conseil d'Administration de l'OSS, tenu à Paris les 9 et 10 Février 1994, visant à consolider le partenariat et les concertations entre les deux institutions.

INVITE

les deux Secrétariats Exécutifs du CILSS et de l'OSS à renforcer davantage leur coopération et harmoniser leurs actions aux bénéfices des pays de la région.

Fait à Praia, le 19 avril 1994

Le Conseil